Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 027-212701635-20261022-DEL402026-DE

MAIRIE DE COLLETOT

Département de l'Eure – Canton de Pont-Audemer

******

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 40-2026

Séance du 22 octobre 2026
Nombre de membres :
Présents au Conseil : 9
En exercice : 10
Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : ***08/10/2026***
Date d'affichage : ***03/11/2026***

L'an 2026, le vingt-deux octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Colletot, sous la présidence de Christine KÉRAUDRAN, Maire.
Présents : Mme KÉRAUDRAN Christine, M. FOUCOURT Luc, M. LEBOURG Pascal, Mme BRUNY Céline, Mme DELAMARE Arlette, Mr DEMAN Eric (excusé pour son retard), Mme BINET Marie-Aude, M. RESSE Nicolas, Mme SAAS Emilie
Absents excusés : M. BARBERIS Mickaël
Absent : /
Pouvoirs : M. BARBERIS Mickaël a donné procuration à Mme Céline BRUNY
Secrétaire de séance : Mme Arlette DELAMARE

****

OBJET DE LA DELIBERATION : Avis de la Commune sur la révision simplifiée n° 3 du PLUi de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle

VU Les documents reçus de la Communauté de Communes CCPAVR, pour la révision simplifiée N° 3 du PLUi portant sur la modification du zonage au niveau du Centre Hospitalier de Pont-Audemer ainsi que sur l'ajout de bâtiments pouvant changer de destination à Colletot au niveau de la ferme de l'Epine.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que, la commune doit émettre un avis dans les 2 mois qui suivent l'envoi de ces documents.

Tous les membres ont reçu avec leur convocation lesdites pièces. Il est rappelé le contenu du projet à la ferme de l'Epine.

Le Conseil municipal, **après en avoir délibéré, avec 9 voix POUR (dont 1 procuration)**

- EMET un avis Favorable pour cette révision simplifiée n° 3 du PLUi.

Fait et délibéré le 22/10/2026

Le Maire,
Christine KÉRAUDRAN

Le Secrétaire de Séance,
Arlette DELAMARE



Rendue exécutoire
Par transmission en
Préfecture d'Evreux
Le 3 novembre 2026